



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

CONSTRUCTEUR DE TERMINAUX POINT DE VENTE REMARQUABLEMENT DIFFERENTS

32, Rue du Bois Chaland - CE 2937 - Lisses 91029 Evry Cedex - France
Tel : +33 (0)1 69 11 16 60 - Fax : +33 (0)1 64 97 58 38 - www.aures.com
SA au capital de 1 000 000 €- RCS : Evry B 352 310 767 - Code APE : 4652 Z - SIRET : 352 310 767 00038
Numéro d'identification intracommunautaire : FR 40 352 310 767

SOMMAIRE

- ▶ Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2015 (Rapport de gestion)

LE GROUPE

Evènements marquants de l'exercice & perspectives 2014	2
Risques financiers.....	3
Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014	5

AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE

Capital social.....	8
Rachats d'actions par la société	10
Actionnariat des salariés	11

LA SOCIETE AURES TECHNOLOGIES

Les dirigeants de la Société	12
Proposition d'affectation des résultats	16
Autres propositions	17
Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société	20

- ▶ Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L.225-37 du Code de Commerce)

- ▶ Comptes consolidés

Principes et méthodes comptables.....	35
Périmètre de consolidation.....	42
Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.....	43
Autres informations	54

▲ Comptes annuels

Notes sur le bilan.....	65
Notes sur le compte de résultat.....	74
Autres informations	76
Tableau de flux de trésorerie	80
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	81

▲ Déclaration du responsable du rapport annuel

▲ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

▲ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

▲ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

▲ Rapport des commissaires aux comptes, établi en l'application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 18 JUIN 2015

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE conformément à la Loi et aux statuts de notre Société, pour vous exposer d'une part l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées et nos perspectives d'avenir et pour soumettre d'autre part à votre approbation les comptes consolidés et les comptes annuels de cet exercice (compte de résultat, bilan et annexe) ainsi que l'affectation des résultats qui ressortent des comptes que vous aurez à approuver.

■ LE GROUPE

Créé en 1989 et coté sur Euronext depuis 1999, AURES est constructeur de matériels et terminaux point de vente et périphériques associés. Ces équipements (EPOS hardware) sont des systèmes ouverts à architecture PC destinés à la gestion et l'encaissement dans les magasins spécialisés - alimentaires et non alimentaires -, la grande distribution ou encore l'hôtellerie-restauration - et tous les points de vente et de service (POS), quelle que soit leur taille ou leur secteur.

Avec un chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 64 M€ pour 2014, le Groupe AURES possède une présence mondiale, avec un siège en France, des filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie et aux USA, ainsi qu'un réseau de partenaires, distributeurs et revendeurs implantés dans plus de 50 autres pays.

1. Evènements marquants de l'exercice

2014 était la première année pleine suivant l'acquisition du groupe J2 (début 2013) par AURES.

La très forte croissance organique (+ 22 %) et les résultats historiques démontrent le bien-fondé de cette croissance externe ainsi que la très bonne intégration de J2 au sein du groupe de manière rapide, efficace et rentable.

Au cours de l'exercice 2014, la société a réduit l'utilisation des couvertures de change du fait de l'existence d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

2. Perspectives 2015

Avec une gamme de terminaux entièrement renouvelée et déjà bien acceptée par les différents marchés, le Groupe ambitionne une nouvelle année de croissance sur 2015.

3. Evénements postérieurs à la clôture

La société a suspendu son contrat de liquidité en raison du niveau du cours de l'action supérieur à 48 euros, prix maximum d'achat du programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 11 juin 2014 (communiqué en date du 14 janvier 2015). Le contrat de liquidité devrait reprendre à l'issue de la prochaine assemblée sous condition du vote favorable d'un nouveau programme de rachat d'actions.

En date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 28 avril 2015.

4. Risques financiers

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change:

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de ses filiales étrangères (Grande Bretagne, Australie et Etats Unis),
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Suite à l'opération d'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited, la société bénéficie désormais d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Au 31 décembre 2014, l'encours des contrats de change à terme souscrits s'élève à 5 002 K\$ dont 2 343 K\$ sont affectés à des dettes comptabilisées.

Risque de crédit

Le Groupe AURES apporte une attention particulière au recouvrement de ses créances.

Chaque société du groupe possède un service propre qui assure le traitement des opérations de relance et de recouvrement.

Des mécanismes de couverture (assurance-crédit, lettres de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a un risque relatif à un client, un pays ou une zone géographique.

Les dépréciations sur créances douteuses s'élevaient à 353 K€, soit 3,27% du montant total des créances clients contre 303 K€ l'année dernière, soit 3,47 % des créances clients.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 11 K€ contre 165 K€ en 2013. L'essentiel de ces pertes était provisionné.

Le Groupe AURES n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2014 comme en 2013.

Risque lié aux approvisionnements

Au-delà de sa politique de diversification de ses approvisionnements, le Groupe mesure l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne aux attentes du Groupe AURES en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

Risque homme clé

Au regard de la structure du capital du Groupe et de la présence du dirigeant fondateur, le Groupe prend en compte le risque lié à l'homme clé et a mis en place, suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems, un « board of directors », permettant une gestion des opérations courantes de la société par ces derniers.

Litiges

Les litiges en cours n'ayant pas connu d'évolution significative au 31 décembre 2014, la société a maintenu la position adoptée lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2013, à savoir la non constatation de provision.

5. Résultats consolidés résumés

€	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	63 877 226	52 407 640
Résultat opérationnel	6 717 888	3 007 593
Résultat financier	377 814	(383 101)
Résultat des activités courantes avant impôt	7 095 702	2 624 492
Charge d'impôts	(2 255 840)	(992 582)
Résultat net consolidé	4 839 861	1 631 910
Résultat net part du Groupe	4 780 245	1 613 754

6. Bilan consolidé résumé

€	31/12/2014	31/12/2013
Actif non courant	7 157 116	7 272 441
Actif courant	29 016 904	21 783 639
TOTAL ACTIF	36 174 020	29 056 080
Capitaux propres	13 105 165	8 023 871
Intérêts minoritaires	58 195	16 656
Total capitaux propres	13 163 360	8 040 527
Passif non courant	6 134 973	7 450 668
Passif courant	16 875 687	13 564 886
TOTAL PASSIF	36 174 020	29 056 080

7. Activité Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le chiffre d'affaires du Groupe AURES atteint 63.9 millions d'euros, en progression de 21.9%.

Il est à noter qu'à taux de change constant 2013, le chiffre d'affaires est en hausse de 20.8%.

La ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique est la suivante :

K€	31/12/2014	31/12/2013
France	18 316	15 306
Grande Bretagne	17 443	14 613
Allemagne	5 030	3 809
Autres Etats de la CEE	3 416	3 180
Autres Etats hors CEE (USA, Australie, etc...)	19 672	15 500
TOTAL	63 877	52 408

Le résultat net consolidé de l'exercice s'établit à 4 840 K€ contre 1 631 K€ en 2013.

Le résultat opérationnel du groupe est de 6 718 K€ contre 3 007 K€ en 2013, en hausse de 123.4%.

Ce résultat inclut l'amortissement des relations clients et clause de non concurrence comptabilisées en actifs incorporels suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited à hauteur de 678 K€.

La marge commerciale est en hausse de presque 2 points, ce qui s'explique principalement par un retour à la croissance du chiffre d'affaires sur la partie historique du groupe

Les charges externes, charges de personnel, dotations aux amortissements et provisions sont quasiment stables.

Le résultat financier s'établit à 377 K€ contre -383 K€ au 31 décembre 2013 et comprend 131 K€ d'intérêts relatif à la dette liée à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited.

Le pourcentage de la charge d'impôt ressort à 31.8% du résultat, contre 37.8% en 2013, soit une diminution de 6 points.

Information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique.

Le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs est, en effet, fondé sur la zone géographique.

Les zones géographiques ont été définies en regroupant les entités du Groupe présentant des caractéristiques économiques similaires : zone France, zone Europe, zone USA et Australie suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems en date du 2 janvier 2013.

K€	2014				2013			
	France	Europe	USA/ Australie	Total	France	Europe	USA/ Australie	Total
Chiffre d'affaires	21 863	24 974	17 040	63 877	18 314	21 763	12 331	52 408
Résultat opérationnel	4 155	1 983	580	6 718	1 004	1 808	195	3 007
Résultat net consolidé	2 659	1 489	692	4 840	314	1 365	(65)	1 632

8. Activité des filiales

Les filiales du groupe réalisent leurs activités dans leur pays domestique et à l'étranger.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale allemande s'élève à 6 367 K€, en hausse de 33%.

La contribution de la société AURES Technologies GmbH au résultat net consolidé est de 596 K€ contre 163 K€ en 2013.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale AURES Technologies Ltd s'élève à 18 607 K€ contre 8 377 K€ en 2013.

Il convient de rappeler que cette filiale regroupe désormais les activités d'AURES Technologies Ltd et de J2 Retail Systems Ltd suite à la fusion au 1^{er} octobre 2013.

La contribution de la société AURES Technologies Limited au résultat net consolidé est de 893 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale américaine s'élève à 10 978 K€.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 400 K€ contre 297 K€ en 2013.

Le chiffre d'affaires contributif de la filiale australienne s'élève à 6 062 K€.

La contribution de cette dernière au résultat net consolidé est de 292 K€ contre 232 K€ en 2013.

L'effectif du groupe par société est le suivant :

	31/12/2014			31/12/2013		
	TOTAL	Encadrement	Employé	TOTAL	Encadrement	Employé
FR	45,9	18,2	27,7	44,1	17,4	26,7
DE	9,7	1,0	8,7	9,0	1,0	8,0
INC	0,0	0,0	0,0	1,8	0,9	0,9
UK	27,1	23,5	3,6	10,6	0,0	10,6
J2 UK	0,0	0,0	0,0	18,6	5,0	13,6
J2 US	8,0	7,0	1,0	8,8	1,0	7,8
J2 AUS	5,7	4,7	1,0	5,2	1,0	4,2
	96,4	54,4	42,0	98,1	26,3	71,8

9. Recherche et développement

Il n'existe pas de dépense de ce type au cours de l'exercice.

■ S.A. AURES TECHNOLOGIES EN BOURSE

1. Capital social

Le capital social de la société est composé de 1 000 000 actions au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital de la société était la suivante :

Actionnariat	Actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote réels	% des droits de vote réels
Public	376 855	37,68	380 193	27,32	380 193	27,48
Patrick CATHALA	388 009	38,80	732 263	52,62	732 263	52,94
AXLUAS S.A.R.L. (1)	65 851	6,59	65 851	4,73	65 851	4,76
Gilles BOUVART (2)	48 505	4,85	92 501	6,65	92 501	6,69
<i>Sous total (1)+(2)</i>	<i>114 356</i>	<i>11,44</i>	<i>158 352</i>	<i>11,38</i>	<i>158 352</i>	<i>11,45</i>
ALTO INVEST	49 571	4,96	49 571	3,56	49 571	3,58
ALPENSTOCK MONT BLANC	62 844	6,28	62 844	4,52	62 844	4,54
Autodétention	8 365	0,84	8 365	0,60	-	-
TOTAL	1 000 000	100%	1 391 588	100%	1 383 223	100%

Il est précisé qu'à la connaissance de la société, la société AXLUAS S.A.R.L. est contrôlée par Monsieur Gilles BOUVART.

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2014 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L 233-7, sont, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<u>Détenant plus de 5%</u>				
AXLUAS S.A.R.L.	65 851	6,59	65 851	4,73
BOUVART GILLES	48 505	4,85	92 501	6,65
ALPENSTOCK MONT BLANC	62 844	6,28	62 844	4,52
<u>Détenant plus de 10%</u>				
<u>Détenant plus de 15%</u>				
<u>Détenant plus de 20%</u>				
<u>Détenant plus de 25%</u>				
<u>Détenant plus de 30%</u>				
<u>Détenant plus de 33 1/3%</u>				
Patrick CATHALA	388 009	38,80		
<u>Détenant plus de 50%</u>				
Patrick CATHALA			732 263	52,94
<u>Détenant plus de 66 2/3%</u>				
<u>Détenant plus de 90%</u>				
<u>Détenant plus de 95%</u>				

La société Alto Invest, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mars 2014, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 49 571 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 3,56% des droits de vote.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché (avis AMF n°214C0466).

Monsieur Gilles Bouvart a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 avril 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la S.A.R.L. Axluas qu'il contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, directement et indirectement, 146 035 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 190 631 droits de vote, soit 14,60% du capital et 13,69% des droits de vote.

À cette occasion, la société Axluas a franchi individuellement en baisse le seuil de 10% du capital de la Société et M. Gilles Bouvart a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la Société.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché (avis AMF n°214C0768).

La société Axluas a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 23 septembre 2014, par suite d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la Société et détenir individuellement 65 851 actions AURES TECHNOLOGIES représentant autant de droit de vote, soit 6,59% du capital et 4,73% des droits de vote.

À cette occasion, M. Gilles Bouvart n'a franchi aucun seuil et détient, au 23 septembre 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Axluas qu'il contrôle, 114 356 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 158 352 droits de vote, soit 11,44% du capital et 11,38% des droits de vote (avis AMF n°214C1977).

La société Mont Blanc Alpen Stock a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 septembre 2014, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir 62 844 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 6,28% du capital et 4,52% des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché (avis AMF n°214C1831).

Conformément à l'article 9 des statuts, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

2. Rachats d'actions par la société

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 juin 2014 a autorisé la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce à acheter en bourse ses propres actions dans la limite de 5% du capital de la société, soit au maximum 50 000 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions qui poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du cours de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par l'attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 10 décembre 2015 et le prix maximum d'achat a été fixé à 80 euros par action.

Dans le cadre de ce programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2014:

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	7 922	35,38 €	0,79%
Nombre d'actions cédées	9 040	33,44 €	0,90%
Nombre d'actions annulées	NEANT		
Compte animation de marché au 31/12/2014	361	46,48 €	0,04%
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2014	8 004	20,46 €	0,80%

Il n'y a pas de frais de négociation sur les opérations d'achats et de ventes d'actions au cours de l'exercice.

La société n'a pas procédé à des réallocations d'actions au cours de l'exercice.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2014 est 180 520,38 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 est 386 220,42 €.

Il est précisé que la société a suspendu son contrat de liquidité en raison du niveau du cours de l'action supérieur à 48 euros, prix maximum d'achat du programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 11 juin 2014 (communiqué en date du 14 janvier 2015).

3. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice.

Il n'existe pas d'opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du règlement général de l'AMF.

4. Actionnariat des salariés

Dans le cadre de la signature d'un contrat d'intéressement facultatif en date du mai 2012, la société a mis en place un plan d'épargne entreprise destiné à accueillir les fonds versés dans le cadre de ce contrat.

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous précisons qu'il n'existe pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.

■ LA SOCIETE AURES TECHNOLOGIES

1. Les Dirigeants de la Société

Votre conseil d'administration est composé de cinq membres :

- Monsieur Patrick CATHALA, administrateur et Président Directeur Général
- Monsieur Daniel CATHALA, administrateur
- Monsieur Régis CATHALA, administrateur
- Monsieur Alfredo FREIRE, administrateur
- Madame Isabelle BAPTISTE, administrateur

Les mandats de Messieurs Patrick CATHALA et Daniel CATHALA ont été renouvelés, pour une durée de 6 ans, lors de l'assemblée générale du 11 juin 2014.

Les mandats de Messieurs R. CATHALA et A. FREIRE arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée 2017.

Le mandat de Madame I. BAPTISTE expire à l'issue de l'assemblée 2018.

1.1. Choix du mode de direction générale

Lors du Conseil en date du 21 mai 2008, les administrateurs ont décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick CATHALA assume la Direction Générale de la Société.

Cette décision a été maintenue lors du conseil d'administration du 11 juin 2014 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au terme de son mandat d'administrateur lequel prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

1.2. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

En application de l'Article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'il a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 la somme totale de 618 331 € aux membres des organes de direction, répartie comme suit :

€	Rémunération	Avantage en nature	Jetons de présence
Patrick CATHALA Président Directeur Général	612 672	5 659	NEANT

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées. Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de retraites ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

Il convient de préciser que la rémunération des autres mandataires sociaux n'a pas été communiquée pour des raisons de confidentialité eu égard à la taille et au mode de fonctionnement de la société.

1.3. Liste des mandats

En application de l'Article L 225 – 102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous indiquons les mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Patrick CATHALA

- P.D.G. de la SA AURES TECHNOLOGIES (91)
- Président de la SAS CAFI (91)
- Gérant de la SCI CABOU (91)
- Gérant de la SCI LE TESSALIT (91)
- Gérant de la SCI DESCA (91)
- Gérant de la SCI LAUREST (91)
- Gérant de la SARL PAGAE (91)
- Geschäftsführer AURES GmbH (DE)
- Director AURES Technologies Ltd (UK)
- Director J2 Retail Technology Ltd (UK)
- Director J2 Retail Systems Ltd (UK)
- President J2 Retail Systems Inc (USA)

Daniel CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Régis CATHALA

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Alfredo FREIRE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

Madame Isabelle BAPTISTE

- Administrateur de la SA AURES TECHNOLOGIES

2. L'activité de la Société

€	31/12/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation	52 755 477	31 468 872
Charges d'exploitation	47 884 396	29 603 658
Résultat d'exploitation	4 871 081	1 865 213
Résultat financier	1 051 826	546 251
Résultat courant	5 922 907	2 411 465
Résultat exceptionnel	(21 881)	(84 590)
Impôts	(1 924 871)	(750 132)
Résultat net	3 976 156	1 576 743

2.1. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à 4 871 K€ contre 1 865 K€ en 2013, en hausse de 161 % et enregistre les variations suivantes :

- le chiffre d'affaires affiche une hausse de 68,1 %, le mix ventes hors groupe/groupe passant de 60/40% à 43/57%,
- la marge brute globale s'établit à 22,2 % contre 26,7% en 2013 du fait du changement de mix du chiffre d'affaires,
- les charges externes représentent 4,9 % du chiffre d'affaires contre 7,6 % en 2013 ; l'exercice 2013 ayant été marqué par les frais de publicité liés au lancement de nouveaux produits et à ceux relatifs à la restructuration du groupe,
- la masse salariale chargée s'élève à 4 448 K€ contre 3 988 K€ en 2013.

La charge relative à l'intéressement au titre de l'exercice 2014 est de 181 188 €, les conditions définies dans l'accord étant remplies. Il n'y avait pas de charge d'intéressement au titre de l'exercice 2013.

La provision pour garantie donnée aux clients figure en dotation pour risques et charges et s'élève à 299 K€ au 31 décembre 2014 contre 329 K€ au 31 décembre 2013.

2.2. Le résultat financier

Le résultat financier s'élève à 1 052 K€ au 31 décembre 2014 contre 546 K€ au 31 décembre 2013.

Il intègre le versement de dividendes de la filiale britannique à hauteur de 387 K€ (contre 551 K€ en 2013) et un versement de dividendes de la filiale allemande à hauteur de 162 K€ (identique à 2013).

Pour le reste, le résultat financier est composé des intérêts créditeurs des comptes courants des filiales pour 1 K€, des intérêts des emprunts et découverts bancaires pour 132 K€, de pertes de change nette pour 134 K€ et d'une reprise de provision pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées de 767 K€.

2.3. Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -22 K€ et se compose principalement de boni net sur rachat d'actions propres à hauteur de 26 K€, de la reprise d'avoirs suite à prescription commerciale pour 50 K€, de dommages et intérêts pour - 62 K€ et d'amortissements dérogatoires pour -35K€.

2.4. Le résultat net

Le résultat net à fin 2014 s'élève à 3 976 K€ contre 1 577 K€ en 2013 en hausse de 152,17 %.

3. Le bilan

Le bilan résumé de la société AURES TECHNOLOGIES se présente ainsi :

€	31/12/2014	31/12/2013
Actif immobilisé	9 981 648	10 793 290
Stocks	5 001 569	4 353 358
Avances et acomptes	11 580	45 045
Clients et comptes rattachés	11 684 854	7 857 714
Autres créances	189 669	178 378
VMP	163 741	163 741
Disponibilités	790 898	107 000
Charges constatées d'avance	94 214	133 112
Ecart de conversion	73 741	34 266
TOTAL ACTIF	27 991 914	23 665 904
Capitaux propres	12 081 996	8 070 002
Provisions pour risques et charges	372 812	402 956
Dettes	15 273 608	15 183 837
Ecart de conversion	263 497	9 110
TOTAL PASSIF	27 991 914	23 665 904

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été présentés selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation que pour l'exercice 2013.

4. Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2014	3 976 155,60€
+ Report à nouveau bénéficiaire	5 433 528,82€
= BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	9 409 684,42€
- Dividende de 1,50 euro par action	1 500 000,00€
- Report à nouveau	7 909 684,42€

Le conseil d'administration vous propose de fixer le dividende à 1,50 euro au titre de l'exercice 2014. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

<i>Au titre de l'exercice</i>	<i>Revenus éligibles à la réfaction</i>		<i>Revenus non éligibles à la réfaction</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
2011	989 495 € (*) soit 1 € par action		
2012	-	-	-
2013	-	-	-

(*)Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

5. Filiales et participations

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>AURES Technologies Ltd Runcorn, GB</i>	<i>Aures Technologies GmbH Furstenfelbruck, DE</i>	<i>J2 Systems Technology Ltd Warrington, GB</i>
Capital	£ 5 000	25 000 €	£ 42 229
Capitaux propres autres que le capital	£ 1 441 797	607 977 €	£ 35 225
Q.P. détenue	100 %	90 %	100 %
Valeur brute des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Valeur nette des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Prêts, avances	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	£ 15 317 916	6 391 576€	£ 0
Résultat	£ 717 715	567 285 €	£ 0

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>J2 Retail System Ltd Warrington, GB</i>	<i>J2 Retail Systems Pty Mortdale, AUS</i>	<i>J2 Retail Systems Inc Irvine CA, USA</i>
Capital	£ 1 000	AUS \$10	\$ 10 000
Capitaux propres autres que le capital	£ 3 461 860	AUS \$ 1 732 880	\$(3 112 048)
Q.P. détenue	100 %	100 %	100 %
Valeur brute des titres	0 €	0 €	0 €
Valeur nette des titres	0 €	0 €	0 €
Prêts, avances	0 €	0 €	1 257 327 €
Chiffre d'affaires	£ 0	AUS \$ 8 881 048	\$ 14 753 490
Résultat	£ 0	AUS \$ 427 541	\$ 597 926

6. Autres propositions

Les résolutions à titre ordinaire concernent l'approbation des comptes annuels et consolidés et de la proposition d'affectation du résultat.

Par ailleurs, il sera soumis à l'Assemblée les propositions suivantes :

- Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le conseil d'administration.

- Renouvellement de l'autorisation de racheter ses propres actions.

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AURES TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Compte-tenu du niveau actuel du cours et de la nécessité de suspendre le programme de rachat d'actions voté par l'assemblée du 11 juin 2014 en raison du prix maximum d'achat d'actions inférieur au cours actuel, nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 85 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 4 250 000 euros.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

- **Mise en harmonie des statuts**

A titre extraordinaire, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en harmonie des statuts de la société :

- avec les dispositions de l'article L.225-123 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2014-384 du 29 mars 2014 et ainsi de supprimer la condition tenant à la nationalité pour acquérir le droit de vote double (abrogation de l'alinéa 7 de l'article 9 des statuts),
- avec les dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce telles que modifiées par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 (record date de l'assemblée générale) et ainsi de modifier l'alinéa 6 de l'article 16 des statuts.

7. Informations légales

7.1. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous déclarons que la société a exposé la somme de 40 641,28 € au titre des dépenses et charges somptuaires donnant lieu à réintégration dans le bénéfice imposable au titre de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

7.2. Décomposition du solde des dettes fournisseurs

En l'application des articles L 441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, la décomposition du solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2014 s'établit comme suit :

	<i>Echues</i>	<i>De 1 à 30 jours</i>	<i>De 31 à 60 jours</i>	<i>De 61 à 90 jours</i>
Dettes fournisseurs en K€	1 488	2 210	1 099	21
Dettes fournisseurs en %	31%	46%	23%	0%

Les dettes échues au 31 décembre 2014 ont été majoritairement réglées au cours du mois de janvier 2015.

Pour mémoire la décomposition du solde des comptes fournisseurs au 31 décembre 2013 était la suivante :

	<i>Echues</i>	<i>De 1 à 30 jours</i>	<i>De 31 à 60 jours</i>	<i>De 61 à 90 jours</i>
Dettes fournisseurs en K€	630	2 843	1 132	210
Dettes fournisseurs en %	13%	59%	24%	4%

7.3. Nomination/ renouvellement du commissaire aux comptes

Le mandat de la société FM RICHARD et ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire a été renouvelé lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société AFIGEC SARL 26/28 rue Marius AUFAN 92300 LEVALLOIS PERRET a été nommé comme commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société FIDUREX lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine Cedex a été nommée par l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU 63 rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine Cedex a été nommé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2014, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices. Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

8. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

En application de l'Article L 225 – 102 - 1 du Code de Commerce et les articles 148-2 et 148-3 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société.

8.1. Informations sociales

- Effectif total, embauche, licenciement, heures supplémentaires

La société emploie 45 personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

Il a été procédé à un licenciement et à 3 embauches au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Réduction de l'effectif

La société ne prévoit, sauf circonstances exceptionnelles, aucune réduction de l'effectif.

- Temps de travail, absentéisme

La société pratique un horaire hebdomadaire de 35 heures. L'absentéisme est faible.

- Rémunérations et leur évolution, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La rémunération globale s'est élevée à 4 447 591 € en 2014 contre 3 988 363 € en 2013.

La société respecte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- Conditions d'hygiène et de sécurité

Non applicable

- Bilan des accords collectifs

En date du 15 mai 2012, la société a mis en place, à titre facultatif, un accord d'intéressement concernant l'ensemble du personnel à l'exception du Président Directeur Général.

- Formation

La société verse 1,60% de la masse salariale aux organismes de formation. Les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 4 573 heures au 31.12.2014 et n'ont donné lieu à aucune demande.

- Emploi et insertion des travailleurs handicapés

La société emploie deux travailleurs handicapés.

- Les œuvres sociales

La société contribue aux œuvres sociales selon les prescriptions légales et conventionnelles.

- L'importance de la sous-traitance

Elle est non significative

Notre filiale britannique emploie uniquement des ressortissants britanniques.

Notre filiale allemande emploie uniquement des ressortissants allemands.

Notre filiale américaine emploie uniquement des ressortissants américains.

Notre filiale australienne emploie uniquement des ressortissants australiens.

8.2. Informations sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la Directive européenne DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), AURES Technologies SA reprend et recycle l'ensemble des matériels qu'il commercialise et facture.

9. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites aux paragraphes 1- Capital social et 5 – Filiales et participations.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts des actions.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérés pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même titulaire (article 9 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de leurs droits de vote.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.
- Les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au 2- Rachat d'actions.
- Il n'existe pas d'accord conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

10. Annexes réglementaires

Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau visé à l'Article R.225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, les annexes réglementaires portant informations sur les filiales et participations ainsi que le relevé global des rémunérations allouées aux cinq personnes les mieux rétribuées de l'entreprise.

Il est rappelé que les actionnaires :

- ont disposé d'un droit de communication temporaire avant la tenue de l'assemblée;
- ont pu demander à la Société de leur adresser certains documents avant la tenue de l'assemblée;
- disposent à toute époque de l'année d'un droit de communication permanent sur les documents ayant trait aux assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Nous vous remercions de votre présence à cette assemblée et nous vous prions de bien vouloir adopter les différentes résolutions qui vont vous être soumises et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

Le conseil d'administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

(Article L 225-37 du Code de Commerce)

L'objet de ce rapport annuel est notamment de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre entreprise a pris connaissance des dispositions des codes de gouvernement d'entreprise publiés par MIDDLENEXT en décembre 2009 et par l'AFEP-MEDEF en juin 2013 et les a analysées au regard de ses propres principes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, la société précise qu'elle ne se réfère à aucun des codes de gouvernement d'entreprise mentionnés ci-dessus.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de cinq membres.

Les membres du conseil sont les suivants :

- Monsieur Patrick CATHALA, administrateur et Président Directeur Général
- Monsieur Daniel CATHALA, administrateur
- Monsieur Régis CATHALA, administrateur
- Monsieur Alfredo FREIRE, administrateur
- Madame Isabelle BAPTISTE, administrateur

La liste des autres fonctions et mandats exercés par nos administrateurs figure en annexe du rapport de gestion du conseil d'administration.

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, Madame Isabelle BAPTISTE a été nommée administrateur lors de l'assemblée générale du 7 juin 2012. Le conseil est ainsi composé de 20% d'administrateur féminin.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil s'est réuni quatre fois.

L'article 12 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président.

L'agenda des réunions du conseil a notamment été le suivant :

15/04/2014

- Arrêté du Bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
- Questions diverses

11/06/2014

- Renouvellement de M. Patrick CATHALA en qualité de Président Directeur Général
- Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2014 à l'effet d'opérer sur les actions propres de la société en application de l'article L-225.209 du Code de Commerce

22/09/2014

- Arrêté du Bilan et des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2014,
- Questions diverses.

23/12/2014

- Rémunération du président

1.3. Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tous moyens et même verbalement.

Conformément à l'article L 225 – 238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués 8 jours avant la réunion.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social.

1.6. Comités spécialisés

Le conseil d'administration n'a pas mis en place de comités spécialisés.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. Pouvoir du Président Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, est fixée au début de chaque exercice, et, est généralement revue une fois par an, en décembre.

Une information détaillée figure dans le rapport de gestion.

4. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participations aux assemblées sont définies par les statuts de la Société, article 16.

5. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

5.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Le contrôle interne désigne l'ensemble des procédures arrêtées par la Direction ayant pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations et objectifs définis par les organes sociaux, par les lois et règlements, normes et règles internes applicables,
- prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes,
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et prudence l'activité et la situation de l'entreprise,
- s'assurer de la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne comme tout système de contrôle ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui concerne la réalisation des objectifs.

5.2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

Compte tenu de la taille de l'entreprise la structure de la société est simple, le contrôle interne est assuré pour partie par la Direction Générale et pour partie par le service administratif et financier.

Les décisions stratégiques du conseil d'administration sont mises en œuvre par la Direction Générale qui assure la coordination des différentes activités en s'appuyant sur l'équipe de direction composée de 4 directions opérationnelles :

- Commerciale
- Marketing/communication
- Technique
- Administration et finances

L'équipe de Direction se réunit lorsque cela est nécessaire et décide de plans d'actions spécifiques dont l'avancement est contrôlé lors des réunions suivantes.

L'activité est une activité de négoce et de services, il n'y a pas de transformation de matière.

Les actifs sont principalement des marchandises en stock et du matériel informatique et de bureau.

La société utilise l'ERP Microsoft Dynamics (NAVISION) depuis le 1^{er} janvier 2009 qui permet la gestion des stocks en continu. En outre, un inventaire physique est réalisé annuellement.

De même, la comptabilité est tenue en interne sur l'ERP Microsoft Dynamics standard adapté aux besoins de la société.

Le principe de séparation des tâches est toujours respecté dans la limite de l'effectif.

A ce titre, chaque utilisateur de Microsoft Dynamics a des droits d'utilisation de l'ERP limités à son domaine de compétences, à l'exception des deux utilisateurs clefs que sont le directeur des systèmes d'information et le directeur financier.

Le système d'information fait l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur une procédure de sauvegarde journalière des données informatiques et des règles de gestion des login et mots de passe permettant l'accès au réseau informatique.

L'ensemble des notes de service sont regroupées et constitue la base des procédures.

La société dispose en outre d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

En ce qui concerne les filiales, les comptabilités sont révisées par des experts comptables locaux et la direction financière de la maison mère. Pour les besoins des déclarations fiscales locales, les filiales font appel à des fiscalistes.

Les comptes de la filiale britannique sont certifiés par un auditeur local. Les comptes des filiales américaine et australienne sont audités pour les besoins de l'audit des comptes consolidés.

5.3. Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles suivants sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux, production de tableaux de bord mensuels pour chacune des entités du groupe afin de suivre et contrôler les ventes réalisées, la prise de commande, les taux de marge et comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec l'exercice précédent,
- au niveau du département marketing/communication pour vérifier l'avancement des opérations de communication et de marketing en termes de réalisation et de coûts par rapport aux objectifs fixés,
- au niveau du département technique pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en termes de service après-vente, support technique, tests et référencement produits, recherches de solutions,
- au niveau du département administratif et financier qui regroupe les fonctions comptabilité, trésorerie, finance et contrôle de gestion, production d'un reporting de trésorerie, suivi du recouvrement et de la gestion des stocks, suivi des couvertures de change, et reporting sur les frais de personnel relatif au service commercial.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département administratif et financier et repose sur l'ERP Microsoft Dynamics permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.

Depuis 2010 la production des comptes consolidés s'effectue via le logiciel ETAFI CONSO.

La Direction Générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la direction financière. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site Actusnews, publications légales) eu égard à la cotation des actions de la société au marché d'Euronext Paris.

6. Contrôle interne et gestion des risques

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et de gérer les risques résultant de l'activité de l'entreprise et, en particulier, les risques d'erreurs ou de fraudes, notamment dans le domaine comptable et financier.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités de la Société.

Cependant le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne liées notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnement pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur, à la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices préalablement à la mise en œuvre des contrôles.

Le Président du conseil d'administration

Patrick CATHALA

COMPTES CONSOLIDES

<i>Notes</i>	<i>ACTIF</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
	ACTIFS NON-COURANTS		
3.1.	Ecart d'acquisition	379 917	354 945
3.2.	Immobilisations Incorporelles	5 640 101	5 759 450
3.3.	Immobilisations Corporelles	532 863	649 912
3.4.	Autres actifs financiers	266 557	243 400
3.18.	Impôts différés actifs	337 678	264 734
	TOTAL ACTIFS NON COURANTS	7 157 116	7 272 441
	ACTIFS COURANTS		
3.5.	Stocks et en-cours	12 435 237	9 921 684
3.6.	Clients et comptes rattachés	10 456 244	8 433 365
3.7.	Autres actifs courants	1 467 701	1 844 690
	Actifs financiers à la juste valeur	129 077	0
3.8.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 528 645	1 583 900
	TOTAL ACTIFS COURANTS	29 016 907	21 783 639
	TOTAL ACTIF	36 174 020	29 056 080
<i>Notes</i>	<i>PASSIF</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
	CAPITAUX PROPRES		
	Capital	1 000 000	1 000 000
	Réserves	7 324 920	5 410 117
	Résultat de l'exercice	4 780 245	1 613 754
		13 105 165	8 023 871
	Participations ne donnant pas le contrôle	58 195	16 656
3.9.	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 163 360	8 040 527
	PASSIFS NON COURANTS		
3.11.	Emprunts et dettes financières à long terme	3 578 911	4 898 476
3.18.	Impôts différés passifs	1 489 782	1 752 356
3.10.	Provisions pour risques et charges	1 066 280	799 836
	TOTAL PASSIFS NON COURANTS	6 134 973	7 450 668
	PASSIFS COURANTS		
3.12.	Fournisseurs et comptes rattachés	8 150 197	7 675 141
3.11.	Emprunts à court terme	2 702 375	2 037 963
	Instruments financiers dérivés	0	37 607
	Impôt courant	1 581 940	122 883
3.13.	Autres passifs	4 441 175	3 691 292
	TOTAL PASSIFS COURANTS	16 875 687	13 564 886
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	36 174 020	29 056 080

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE EN EUROS

<i>Notes</i>	<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
3.14.	Chiffre d'affaires	63 877 226	52 407 640
	Achats consommés	(41 350 666)	(34 810 528)
	Charges de personnel	(8 282 146)	(7 412 971)
	Charges externes	(5 454 029)	(5 465 494)
	Impôts et taxes	(419 280)	(375 894)
3.2./3.3.	Dotations aux amortissements	(1 036 114)	(915 763)
3.5/3.6/3.10.	Dotations aux provisions	(247 584)	135 806
3.15.	Autres produits et charges d'exploitation	(357 088)	(456 858)
	Résultat opérationnel courant	6 730 319	3 105 218
3.16.	Autres produits opérationnels	49 726	51 579
3.16.	Autres charges opérationnelles	(62 156)	(149 204)
	Résultat opérationnel	6 717 889	3 007 593
	Coût de l'endettement financier brut	(181 342)	(224 771)
3.17.	Coût de l'endettement financier net	(181 342)	(224 771)
3.17.	Autres produits financiers	1 487 723	91 925
3.17.	Autres charges financières	(928 567)	(250 255)
3.18.	Charge d'impôt	(2 255 840)	(992 582)
	Résultat net	4 839 863	1 631 910
	Part du groupe	4 780 245	1 613 754
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	59 618	18 156
3.20.	Résultat net de base par action	4.82	1.63
3.20.	Résultat net dilué par action	4.82	1.63

Etat de résultat global

<i>Notes</i>	<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
	Résultat net consolidé, part du Groupe	4 780 245	1 613 754
	Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	355 221	(238 441)
	Ecart de conversion	355 221	(238 441)
	Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	(116 709)	0
	Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(116 709)	
	Autres éléments totaux du résultat global	238 512	(238 441)
	Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0	0
	Résultat global, part du Groupe	5 018 757	1 375 313

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé (1)	4 840	1 631
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (2)	1 179	851
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(56)	52
-/+ Plus et moins-values de cession		(8)
+Coût de l'endettement financier net	182	225
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 256	993
= CAF AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT (A)	8 401	3 744
- Impôts versé (B)	(1 245)	(1 279)
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (3) (C)	(3 020)	* (139)
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A)+(B)+(C)	4 136	* 2 326
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(411)	(425)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		49
+/- Incidence des variations de périmètre		
+/- Variation des prêts et avances consentis		(1 805)
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(411)	(2 181)
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	26	(24)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(18)	(18)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(861)	(876)
- Intérêts financiers nets (y compris contrats de location financement)	(183)	(225)
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement (F)	(1 036)	(1 143)
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	49	72
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	2 738	* (926)
TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE (I)	420	* 1 346
TRESORERIE NETTE DE CLOTURE (J)	3 159	* 420

(1) Y compris intérêts dans des participations ne donnant pas le contrôle

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant.

(3) Y compris dette liée aux avantages au personnel

* Chiffres retraités à hauteur de 1 159 K€ au titre de la compensation des postes de trésorerie actif et passif

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES EN MILLIERS D'EUROS

	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDÉES	RESERVES DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Total capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	1 000	5 678	(72)	6 594	17	6 611
Résultat global		1 614	(238)	1 376	18	1 394
Dividendes versés					(18)	(18)
Opérations sur titres en autocontrôle		14		14		14
Instruments de couverture						
Autres		18	10	40		40
Capitaux propres au 31 décembre 2013	1 000	7 324	(300)	8 024	17	8 041
Résultat net		4 780		4 780	59	4 839
Ecart de conversion			355	355		355
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies		(116)		(116)		(116)
Résultat global		4 664	355	5 019	59	5 078
Dividendes versés					(18)	(18)
Opérations sur titres en autocontrôle		48		48		48
Autres			14	14		14
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 000	12 036	69	13 105	58	13 163

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002, le groupe AURES présente ses états financiers consolidés au titre de l'exercice 2014 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards « IFRS », telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2014.

Le référentiel peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2015.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux du référentiel IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

De nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations sont d'application obligatoire en 2014. Il s'agit de :

- Normes sur la consolidation (IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 – Partenariats, IFRS 12– Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités),
- Amendements d'IAS 27 et IAS 28 en découlant (applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014),
- Amendement à IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers,
- Amendements IAS36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 ou postérieurement, n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe.

Enfin, lorsque l'application des normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas appliquées par le groupe AURES.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2. Modalités de consolidation

1.2.1. Méthodes

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société AURES Technologies S.A. et en intégration globale les comptes des filiales qu'elle contrôle.

Par ailleurs la société AURES Technologies S.A. n'exerce aucun contrôle conjoint ou influence notable sur une autre entreprise.

1.2.2. Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle exclusive d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date de l'acquisition.

Selon IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. L'écart d'acquisition est soumis, au minimum à un test annuel, et, plus fréquemment, s'il existe des indicateurs de perte de valeur, et, est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

1.2.3. Estimations

Pour établir les comptes du groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les comptes consolidés ne peuvent être précisément évalués. Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 ont été réalisées dans le contexte actuel. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2014 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Cela concerne principalement :

- Les provisions : voir note 1.3.8.
- Les immobilisations incorporelles : voir note 1.3.1.
- Les engagements de départ à la retraite : considérant que ces avantages sont réglés de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants, la comptabilisation des obligations au titre de ces engagements est déterminée à partir d'évaluations actuarielles basées sur des hypothèses financières et démographiques de taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires et table de mortalité. En raison du caractère long terme des plans, l'évolution de ces hypothèses peut générer des pertes ou gains actuariels et ainsi entraîner des variations significatives des engagements comptabilisés. Voir note 1.3.9.
- Les impôts différés actifs : des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les économies d'impôt non utilisées pourront être imputées. Voir note 1.3.14.

1.2.4. Opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation du Groupe.

Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux de change, les achats en devises font généralement l'objet de contrats d'achat à terme de devises étrangères.

Sont mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou une perte reconnu directement dans les capitaux propres, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles (n'émanant pas d'économies hyper inflationnistes) différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives,
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée ou lorsque le contrôle de cette activité est cédé, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

1.2.5. Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

1.2.6. Participations ne donnant pas le contrôle

L'ensemble des résultats d'une filiale est affecté à la part groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cette affectation a pour effet de rendre négatif le montant des participations ne donnant pas le contrôle à l'intérieur des capitaux propres.

1.3. Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.3.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et de développement. Ces derniers sont intégrés par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

La relation clients est amortie linéairement sur une durée de 10 ans.

Les clauses de non concurrence sont amorties linéairement sur une durée de 2 ans.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, voir note 3.1.

Pour réaliser le test de dépréciation, l'écart d'acquisition est alloué au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT »). Ces UGT représentent le niveau le plus fin auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne et correspondent à chaque secteur opérationnel tel que défini en note 7 du rapport du conseil d'administration.

1.3.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif et les durées d'utilité décrites ci-dessous :

- Installations techniques Matériel et outillage	1 à 5 ans
- Installations générales, agencements	2 à 10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 8 ans
- Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les amortissements économiques sont homogènes entre les différentes sociétés du Groupe.

1.3.3. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements. La société ne détient pas à la clôture de l'exercice de participation non consolidée ou de créances rattachées à ces participations.

1.3.4. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût selon la méthode du « coût moyen pondéré » et de leur valeur de réalisation.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, frais de douane et assurance).

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût moyen pondéré, i.e. principalement en raison de l'obsolescence liée à des changements techniques ou de gamme de produits.

1.3.5. Créances et dettes.

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation appropriées et déterminées de façon individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté.

1.3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les chèques et effets à l'encaissement, les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.3.7. Actions propres

En application de l'IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient du lot cédé est établi selon la méthode Premier Entré - Premier Sorti (FIFO) ; les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres.

1.3.8. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'IAS 37, les obligations à l'égard des tiers, existantes à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources probable font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

1.3.9. Provision pour retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements, pour l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

Les pertes et gains actuariels (changements d'hypothèses ou expérience) sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

1.3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents aux biens ont été transférés aux clients. Il est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

Les remises et ristournes accordées aux clients sont généralement, lorsqu'elles peuvent être estimées d'une manière fiable, comptabilisées simultanément à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

1.3.11. C.V.A.E.

Le groupe a choisi de présenter la CVAE sur la ligne « Impôts et taxes » en raison de ses similitudes avec la taxe professionnelle.

1.3.12. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le groupe a choisi de présenter le CICE au sein du résultat d'exploitation, en déduction des charges de personnel selon la vue de la norme IAS 19.

Le CICE est calculé et déclaré par année civile.

1.3.13. Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent les charges commerciales ainsi que les charges administratives et générales.

Le résultat opérationnel incorpore en plus les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles qui correspondent au résultat des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles et d'autres produits et charges identifiés, non récurrents et significatifs (principalement des provisions relatives à des litiges).

Ce classement est conforme à la recommandation n° 2013-03 de l'ANC.

1.3.14. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité consolidée, corrigée des impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur consolidée des éléments d'actif et de passif et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale peuvent donner lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les impôts différés actifs relatifs à des déficits fiscaux reportables dont la récupération pourrait être jugée improbable ne sont pas comptabilisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.3.15. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte, le cas échéant, des effets de toutes les actions potentielles dilutives sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

1.3.16. Instruments financiers

Le Groupe a mis en place des contrats à terme afin de couvrir des transactions commerciales comptabilisées au bilan et des flux de trésorerie sur opérations commerciales futures dont la réalisation est jugée hautement probable.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur : les coûts des transactions attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont enregistrées en résultat de la période compte tenu de l'absence de documentation formelle de l'efficacité de la couverture.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	31/12/2014			31/12/2013		
	% de détenion	% de détenion	Méthode	% de détenion	% de contrôle	Méthode
AURES Technologies Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AURES Technologies GmbH	90%	90%	IG	90%	90%	IG
J2 Retail Systems Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
J2 Retail Systems Inc	100%	100%	IG	100%	100%	IG
J2 Retail Systems Pty	100%	100%	IG	100%	100%	IG
J2 Systems Technology Limited	100%	100%	IG	100%	100%	IG
I.G.	Intégration globale					

3. Notes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014

Les chiffres sont indiqués en euros.

3.1. Ecart d'acquisition

Les travaux d'affectation du prix d'acquisition de la société J2 Systems Technology ont été réalisés au cours de l'exercice 2013.

L'affectation du prix d'acquisition était la suivante :

- 362 600 € correspondent à l'écart d'acquisition (converti à 379 917 € au taux de clôture au 31 décembre 2014),
- 6 198 137 € correspondent à la relation clients,
- 100 355 € correspondent à des clauses de non concurrence, et,
- 1 700 649 € correspondent aux impôts différés passifs.

Les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2014 incluent en écart d'acquisition la différence entre le prix d'acquisition et l'actif net de la société J2 Systems Technology pour un montant converti de 4 960 445 € au moment de l'acquisition.

Au 31 décembre 2014, ce montant est évalué à 5 197 353 €. La différence est comptabilisée en écarts de conversion.

Les comptes présentés au 31 décembre 2014 incluent une dotation aux amortissements de la relation clients et des clauses de non concurrence à hauteur de 678 388 € au taux moyen de l'exercice.

Évalué au taux de clôture, ce montant s'élève à 701 991 €. La différence est comptabilisée en écarts de conversion.

Le détail des immobilisations incorporelles est présenté en note suivante.

Lors de l'acquisition, les actifs et passifs à la juste valeur identifiés, en livre sterling, étaient les suivants :

£	02/01/2013 Actif	02/01/2013 Passif
Relation clientèle	5 058 300	
Clause de non concurrence	81 900	
Immobilisations corporelles	159 263	
Stocks	3 382 206	
Créances	2 965 575	
Trésorerie	167 524	
Capital et réserves		5 729 808
Dettes à court terme		4 697 060
Impôts différés passifs		1 387 900
TOTAL	11 814 768	11 814 768

Sur l'exercice 2014, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition, alloué par UGT, réalisé au titre de l'exercice, n'a pas conduit à constater une dépréciation car la valeur recouvrable est supérieure à la valeur de l'actif testé.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont :

Base retenue pour la valeur recouvrable : Valeur d'utilité

Source retenue : Plan à 4 ans + année normative actualisée à l'infini

Taux d'actualisation avant impôt: 13,7%

Taux de croissance long terme : 2,5%

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (± 100 bp) et le taux de croissance organique (± 100 bp) sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
Relation clients	6 067 290				426 869	6 494 159
Clause de non concurrence	98 237				6 911	105 148
Concessions, brevets et droits similaires	664 470	174 067	(9 930)	174 241	10 690	1 013 538
TOTAL	6 829 997	174 067	(9 930)	174 241	444 470	7 612 845

<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
Relation clients	606 729	627 581			64 522	1 298 832
Clause de non concurrence	49 118	50 806			5 224	105 148
Concessions, brevets et droits similaires	414 700	167 407	(9 930)	(5 538)	2 124	568 763
TOTAL	1 070 547	845 795	(9 930)	(5 538)	71 870	1 972 744

En valeur nette, le total du poste immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

<i>Valeurs nettes</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Acquisitions/ Dotations</i>	<i>Cessions/ Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
TOTAL	5 759 450	(671 728)		179 779	372 600	5 640 101

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
Installations techniques, matériel et outillage	479 295	6 276	(250 828)		21 751	256 494
Autres immobilisations corporelles	1 328 082	226 133	(193 202)	(174 241)	37 951	1 224 723
TOTAL	1 807 377	232 409	(444 030)	(174 241)	59 702	1 481 217

<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
Installations techniques, matériel et outillage	456 528	58 556	(282 407)		22 510	255 187
Autres immobilisations corporelles	700 937	131 386	(160 872)	5 538	16 178	693 167
TOTAL	1 157 465	189 942	(443 279)	5 538	38 688	948 354

En valeur nette, le total du poste immobilisations corporelles a évolué comme suit :

<i>Valeurs nettes</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>Acquisitions/ Dotations</i>	<i>Cessions/ Reprises</i>	<i>Virement</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
TOTAL	649 912	42 467	(751)	(179 779)	21 014	532 863

Il n'existe pas au 31 décembre 2014 d'immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location » qui seraient incluses dans le poste « immobilisations corporelles ».

3.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

	<i>31/12/2013</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Variation taux de change</i>	<i>31/12/2014</i>
Immobilisations financières	243 400		22 163	993	266 557

Il s'agit principalement des dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des différentes entités et d'une retenue de garantie (110 067 €) prélevée par OSEO lors de la mise en place de son financement en décembre 2012.

3.5. Stocks

	31/12/2014	31/12/2013
Marchandises	12 867 071	10 263 289
Dépréciation	(431 834)	(341 605)
VALEUR NETTE	12 435 237	9 921 684

Le poste « stocks et en-cours » se décompose comment suit par entité du groupe:

	TOTAL	J2 AUS	FR	GMBH	J2 US	UK
Marchandises	12 867 071	1 256 190	5 166 409	1 064 085	2 865 184	2 515 203
Dépréciation	(431 834)	(31 901)	(164 840)	(44 103)	(71 538)	(119 452)
VALEUR NETTE	12 435 237	1 224 289	5 001 569	1 019 982	2 793 646	2 395 751

Le poste « dépréciation des stocks » a évolué comme suit :

	31/12/2013	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2014
Dépréciation	(341 605)	(356 457)	283 269	(17 041)	(431 834)

Les dépréciations du stock sont constatées en résultat opérationnel.

3.6. Clients et comptes rattachés

	31/12/2014	31/12/2013
Valeur brute	10 809 433	8 735 932
Dépréciation	(353 189)	(302 567)
VALEUR NETTE	10 456 244	8 433 365

Le poste « dépréciation des clients et comptes rattachés » a évolué comme suit :

	31/12/2013	Dépréciation	Reprise dépréciation	Variation de taux de change et autres mouvements	31/12/2014
Dépréciation	(302 567)	(53 046)	21 950	(19 526)	(353 189)

A l'exception de celles qui présentent un caractère douteux, les créances clients ont une date d'échéance inférieure à un an.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients est la valeur comptable des créances.

Les dépréciations des créances clients et comptes rattachés sont constatées en résultat opérationnel.

Le poste « clients et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du groupe :

	TOTAL	J2 AUS	FR	GMBH	J2 US	UK
Clients et comptes rattachés	10 408 913	1 199 246	3 896 236	530 810	1 584 626	3 274 995
Clients douteux	323 520		54 574	112 130		156 816
Valeur brute	10 809 433	1 199 246	3 950 812	642 940	1 584 626	3 431 811
Dépréciation	(353 189)		(45 711)	(80 813)	(93 865)	(132 800)
VALEUR NETTE	10 456 244	1 199 246	3 905 099	562 127	1 490 761	3 299 011

3.7. Créances et comptes de régularisation

	31/12/2014	31/12/2013
Etat	1 252 485	1 466 562
Avances fournisseurs	11 580	45 045
Autres comptes de régularisation	203 636	333 083
TOTAL	1 467 701	1 844 690

3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Chèques et effets à l'encaissement	28 230	11 083
Comptes bancaires	4 497 108	1 569 797
Caisses	3 307	3 020
TOTAL	4 528 645	1 583 900

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres incluent les capitaux propres part du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle tels que présentés au bilan. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers en page 34.

Les capitaux propres du groupe ne sont soumis à aucune exigence imposée par des tiers.

Les programmes de rachat d'actions propres mis en place sont décrits au paragraphe 4.9 de l'annexe.

3.10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2013	Dotations	Reprises	Réévaluation	Variation taux de change	31/12/2014
Engagements de retraite (1)	183 486	26 719		116 790		326 995
Garantie clients (2)	576 350	560 834	404 251		6 352	739 285
Autres provisions pour risques (3)	40 000		40 000			0
TOTAL	799 836	587 552	444 251	116 790	6 352	1 066 280

(1) Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

L'indemnité de départ en retraite est calculée sur la base de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois d'activité. Dans le cas d'un départ en retraite sur l'initiative du salarié, l'indemnité est soumise au paiement de charges sociales.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

Les hypothèses retenues pour l'année 2014 sont les suivantes :

- Taux de mortalité	TD/TV 2010-2012
- Taux d'actualisation	1,7 %
- Taux d'évolution des salaires	1,5%
- Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans
- Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans
- Taux de turnover	1%
- Taux de charges sociales patronales	45%

Il convient de préciser que la sensibilité de la provision pour engagement de retraite au taux d'actualisation est faible comme présenté ci-après :

<i>Taux d'actualisation</i>	<i>1,45%</i>	<i>1,70%</i>	<i>1,95%</i>
Engagements de retraite	341 174	326 995	313 500

Au titre de l'exercice 2014, le coût des services rendus s'élève à 21 215 euros et le coût de l'actualisation à 5 505 euros. Les pertes actuarielles s'élèvent à 116 790 euros et sont reconnues en autres éléments du résultat global.

(2) Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

(3) Litiges

En date du 24 janvier 2014, l'ancien dirigeant a engagé une procédure d'appel suite au jugement de première instance rendu en sa faveur par le Conseil des Prud'hommes en date du 17 décembre 2013 et pris en charge dans les comptes au 31 décembre 2013.

Il n'a pas été constaté de provision complémentaire relative à cette procédure d'appel.

La reprise relative à la provision correspond à une utilisation à hauteur de 34 K€.

3.11. Emprunts, dettes financières non courants et courants

La répartition des emprunts et dettes financières non courants et courants par échéance est la suivante au 31 décembre 2014 :

	TOTAL	1 an au plus	Plus d'1an, - 5ans	Plus de 5 ans
Emprunts	4 898 475	1 319 564	3 578 912	
Emprunts et dettes financières divers	13 621	13 621		
Concours bancaires courants	1 369 190	1 369 190		
TOTAL	6 281 286	2 702 375	3 578 912	

Dans le cadre de l'acquisition de J2 en 2013, la société a bénéficié de deux prêts bancaires et d'un contrat de développement participatif auprès de BPI France (ex OSEO) en euros à taux d'intérêts fixes compris entre 2,10% et 2,40%, avec une échéance maximale fixée à 2019 et faisant l'objet de covenants bancaires présentés en note 4.1.

Le groupe estime qu'il n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se décompose comme suit par entité du groupe :

	TOTAL	J2 AUS	FR	GMBH	J2 USA	UK
Fournisseurs et comptes rattachés	8 150 197	190 012	7 153 199	105 801	279 043	422 142
TOTAL	8 150 197	190 012	7 153 199	105 801	279 043	422 142

3.13. Dettes et comptes de régularisation

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fiscales et sociales	3 388 578	2 676 682
Avances clients	24 130	429 144
Produits constatés d'avance	813 489	351 517
Clients créditeurs	89 968	126 045
Avoirs à établir	17 261	15 293
Autres créditeurs	107 749	92 611
TOTAL	4 441 175	3 691 292

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

3.14. Information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique.

Le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs est, en effet, fondé sur la zone géographique.

Les zones géographiques ont été définies en regroupant des entités du Groupe présentant des caractéristiques économiques similaires : zone France, zone Europe, zone USA et Australie suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems en date du 2 janvier 2013.

3.14.1. Résultats par secteurs d'activité

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées comme défini au 3.14. :

K€	2014				2013			
	France	Europe	USA/ Australie	Total	France	Europe	USA/ Australie	Total
Chiffre d'affaires	21 863	24 974	17 040	63 877	18 314	21 763	12 331	52 408
Résultat opérationnel	4 155	1 983	580	6 718	1 004	1 808	195	3 007
Résultat net consolidé	2 659	1 489	692	4 840	314	1 365	(65)	1 632

3.14.2. Ventilation géographique

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé par pays de destination de la vente est le suivant :

<i>K€</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
France	18 316	15 306
Grande Bretagne	17 443	14 613
Allemagne	5 030	3 809
Autres Etats de la CEE	3 416	3 180
Etats hors CEE (USA, Australie, etc...)	19 672	13 500
TOTAL	63 877	52 408

3.15. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont composés des éléments suivants :

	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Redevances et brevets	(355 684)	(291 723)
Pertes sur créances clients	(11 934)	(165 284)
Autres charges d'exploitation	(3 630)	(18 105)
Autres produits d'exploitation	14 160	18 254
TOTAL	(357 088)	(456 858)

Les redevances correspondent à des montants liés aux ventes de produits J2.

3.16. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des éléments suivants :

	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
V.N.C. des immobilisations cédées	(374)	(39 404)
Indemnités (litiges)	(55 220)	(60 000)
Amendes et pénalités	(495)	(9 872)
Amortissements dérogatoires		(35 982)
Autres charges opérationnelles	(6 068)	(3 946)
Cessions d'immobilisations		48 680
Autres produits opérationnels	49 726	2 899
TOTAL	(12 430)	(97 625)

3.17. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et charges assimilées	(181 342)	(224 771)
Reprise provisions financières	-	-
Cout de l'endettement financier net	(181 342)	(224 771)
Autres produits financiers	1 487 723	91 925
Autres charges financières	(928 567)	(250 255)
RESULTAT FINANCIER	377 814	(383 101)

Les autres produits financiers et les autres charges financières comprennent respectivement les différences de change négatives et positives et 56 001 € correspondant au produit de juste valeur des couvertures de change à la clôture de l'exercice.

Risque de change

Le Groupe AURES est confronté à deux types de risque de change:

- un risque de change qui résulte de la conversion dans ses états financiers des comptes de ses filiales étrangères (Grande Bretagne, Australie et Etats Unis),
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Suite à l'opération d'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited, la société bénéficie désormais d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

3.18. Impôts sur les résultats

La ventilation des impôts au compte de résultat est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts exigibles	(2 685 247)	(1 222 185)
Impôts différés	429 407	229 603
TOTAL	(2 255 840)	(992 582)

La ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie est la suivante :

	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Actifs d'impôts différés liés aux écarts temporaires	54 967	21 585
Actifs d'impôts différés liés aux retraitements (1)	282 711	203 698
Actifs d'impôts différés liés à la juste valeur	0	39 451
Actifs d'impôts différés	337 678	264 734
Passifs d'impôts différés sur provisions	(115 619)	(264 183)
Passifs d'impôts différés sur incorporels	(1 355 541)	(1 449 382)
Passifs d'impôts différés liés à la juste valeur	(18 622)	(38 791)
Passifs d'impôts différés	(1 489 782)	(1 752 356)
Montant net	(1 152 104)	(1 487 622)

(1) Dont impôts différés relatifs à la marge sur stock : 165.833 € et à l'engagement de retraite : 112.584 €

Au 31 décembre 2014, l'entité américaine du groupe (J2 Retail Systems Inc) présente des déficits fiscaux cumulés d'environ K\$ 3 000 (K\$ 1 400 générés par J2 Retail Systems Inc et K\$ 1 600 récupérés de AURES USA Inc suite à la fusion) qui n'ont pas été activés dans les comptes.

La filiale américaine étant résidente fiscale britannique, les déficits générés par J2 Retail Systems Inc ont été imputés sur des bénéfices précédemment taxés en Grande Bretagne et ne pourront être réimputés que sur les seuls bénéfices générés et taxables aux Etats-Unis au regard de l'impôt sur les sociétés.

3.19. Preuve d'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, la charge d'impôt théorique du Groupe calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable en 2014,
- d'autre part, la charge d'impôt totale comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

K€	TOTAL	J2 Inc	J2 Pty	FR	GMBH	UK
Résultat consolidé avant impôt	7 096	478	396	4 200	853	1 169
Charge d'impôt théorique	2 443	165	136	1 446	294	402
En %	34,43%					
Incidence des charges et produits non imposables	(149)	(24)	(3)	25	10	(157)
Ecart temporels	105		(9)	114		
Imposition à taux différencié	(142)	(62)	(20)	(45)	(46)	31
IMPOTS ET TAUX EFFECTIFS	2 255	79	104	1 540	256	276
	31,77%					

3.20. Résultat par action

Au 31 décembre 2014, le capital de la société AURES Technologies était divisé en 1 000 000 actions et la société détenait 8 365 actions propres (note 4.9).

Le résultat consolidé au 31 décembre 2014 part du groupe s'élevant à 4 780 245 €, le résultat consolidé par action est de 4,82€.

Le résultat dilué par action est égal à 4,82 €. Il n'existe pas d'action potentiellement dilutive.

3.21. Transactions entre parties liées

Le groupe a réalisé les transactions suivantes :

€	31/12/2014 SCI CABOU	31/12/2013 SCI CABOU
Charges externes (loyers et assurances)	197 908	196 444
Impôts et taxes	28 386	28 229
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0

La SCI CABOU a un dirigeant commun avec la société AURES Technologies S.A.

Les rémunérations inscrites en charges pour les dirigeants au cours de l'exercice figurent au point 4.8.

4. **Autres informations**

4.1. Engagements hors bilan

	31/12/2014	31/12/2013
Achat à terme de devises	3 985 730	5 644 261
Nantissement de fonds de commerce	5 060 000	5 060 000
TOTAL	9 045 730	10 704 261

Achat à terme de devises

Au 31 décembre 2014, le montant des contrats à terme souscrits s'élève à 5 002 K\$ dont 2 343 K\$ sont affectés à des dettes comptabilisées.

Le solde de ces contrats couvre des engagements d'achats de marchandises pris au 31 décembre 2014.

Le cours moyen des couvertures détenues au 31 décembre 2014 est de 1 EUR = 1.2550 USD.

Les contrats d'achat à terme de devises font l'objet d'une valorisation dans les comptes à leur juste valeur et sont comptabilisés en actifs financiers pour 129 K€ au 31 décembre 2014.

Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 31 décembre 2012 par le CREDIT DU NORD et la B.N.P. PARIBAS pour un montant de 5 060 000 euros dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012.

Covenants bancaires

Dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012, la société s'engage à respecter les ratios financiers tels que décrits dans le contrat de prêt.

Il s'agit des quatre ratios suivants :

- Dettes stables / Fonds propres
- Dettes stables/ CAF
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette
- Dettes financières nettes/EBE

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur à 1
- Dettes stables/ CAF : inférieur à 4
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette : supérieur à 1
- Dettes financières nettes/EBE : inférieur à 2

Ces ratios sont respectés.

4.2. Effectifs

Les effectifs du Groupe AURES Technologies au 31 décembre 2014 s'élèvent à 96,3 personnes :

	31/12/2014	31/12/2013
Encadrement	24,8	26,3
Employé	71,5	71,8
TOTAL	96,3	98,1

4.3. Options d'achat d'actions

La Société AURES attribue à ses salariés des plans d'achat d'action à prix unitaire convenu.

Il n'existe pas de plan de stock option à la date du 31 décembre 2014.

4.4. Participation et intéressement des salariés

Aucune des sociétés du groupe n'est soumise à l'obligation de mise en place d'un accord d'intéressement ou d'un accord de participation. L'effectif minimum déclenchant l'obligation de mise en place d'un accord de participation n'est pas atteint en date de clôture.

En date du 15 mai 2012, la société AURES Technologies S.A. a mis en place, à titre facultatif, un accord d'intéressement concernant l'ensemble du personnel à l'exception du Président Directeur Général.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 incluent un montant relatif à l'intéressement au titre de l'exercice 2014 à hauteur de 181 188 euros.

4.5. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, la société mère accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt et une heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt-six heures.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 4 573 heures au 31 décembre 2014 et n'ont donné lieu à aucune demande.

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

4.6. Honoraires d'audit et de conseil

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2014 et 2013 pour le commissariat aux comptes et la certification des comptes annuels et consolidés sont les suivants :

En K€	2014						
	PwC		F.-M Richard et associés		Autres *		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Honoraires d'audit - Emetteur	45,0	50%	45,0	50%			90,0
Honoraires d'audit - Filiales intégrées globalement					78,0	100%	78,0
Sous - total audit	45,0	27%	45,0	27%	78,0	46%	168,0
Diligences directement liées à la mission CAC (DDL) - Emetteur	1,0	1%	1,0	1%			2,0
Diligences directement liées à la mission CAC (DDL) - Filiales intégrées globalement							
Sous-total Diligence directement liées à la mission	1,0	1%	1,0	1%			2,0
Total	46,0	27%	46,0	27%	78,0	46%	170,0

En K€	2013						
	Audit Bourdin et associés		F.-M Richard et associés		Autres *		Total
	Montant	%	Montant	%			
Honoraires d'audit - Emetteur	32,0	50%	32,0	50%			64,0
Honoraires d'audit - Filiales intégrées globalement	-				62,2	100%	62,2
Total	32,0	25%	32,0	25%	62,2	50%	126,2

* Les honoraires d'audit « autres » concernent les honoraires facturés par les auditeurs locaux des filiales étrangères, non affiliés aux réseaux des commissaires aux comptes.

Sur 2013, les commissaires aux comptes de l'émetteur et des filiales n'ont pas réalisé de diligences directement liées ni d'autre prestation.

4.7. Evénements postérieurs à la clôture

En date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 28 avril 2015.

4.8. Dirigeants

La rémunération octroyée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AURES Technologies s'est élevée à 618 331 €.

Ils ne perçoivent aucune rémunération au titre des fonctions qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées.

Ces mêmes personnes ne bénéficient d'aucun engagement particulier en matière de pensions ou autres indemnités assimilées. Aucune avance financière ne leur a été consentie.

4.9. Actions propres

Un nouveau programme de rachat d'actions a été mis en place par le conseil d'administration suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2014.

Les actions détenues dans le cadre de l'ensemble des programmes de rachat d'actions engagés par la société sont :

Comptes	31/12/2014			31/12/2013		
	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total	Nombre de titres	Prix revient unitaire	Prix revient total
Animation	361	46,48	16 779	1 479	26,24	38 811
Actions Propres	8 004	20,46	163 741	8 004	20,46	163 741
MONTANT NET	8 365		180 520	9 483		202 552

Dans le cadre de son programme de rachat, la société a effectué les opérations suivantes au cours de l'exercice 2014:

	Nombre de titres	Cours moyen	% du capital
Nombre d'actions achetées	7 922	35,38 €	0,79%
Nombre d'actions cédées	9 040	33,44 €	0,90%
Nombre d'actions annulées	NEANT		
Compte animation de marché au 31/12/2014	361	46,48 €	0,04%
Nombre d'actions auto détenues au 31/12/2014	8 004	20,46 €	0,80%

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2014 est de 180 520,38 €.

La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2014 est de 386 220,42 €.

COMPTES ANNUELS

Notes	Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2014	31/12/2013
	Capital souscrit non appelé				
1.1/1.4	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	763 112	475 332	287 780	242 551
	Fonds commercial				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours	58 438		58 438	109 246
	Avances et acomptes				
1.2/1.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	348 609	214 604	134 005	141 711
	Installations techniques, matériel, outillage	39 296	33 734	5 562	6 846
	Autres	240 357	197 170	43 186	49 409
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
1.3/1.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Titres de participations	7 921 435		7 921 435	7 921 435
	Créances rattachées à des participations	1 257 327		1 257 327	2 070 269
	Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	274 026	112	273 914	251 821
	ACTIF IMMOBILISE	10 902 600	920 952	9 981 648	10 793 290
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
1.5	Marchandises	5 166 409	164 840	5 001 569	4 353 358
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 580		11 580	45 045
1.6	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	11 730 566	45 711	11 684 854	7 857 714
	Autres	189 669		189 669	178 378
	Capital souscrit et appelé, non versé				
1.9	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres	163 741		163 741	163 741
	Autres titres				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	790 898		790 898	107 000
1.10	Charges constatées d'avance	94 214		94 214	133 112
	ACTIF CIRCULANT	18 147 075	210 551	17 936 525	12 838 348
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des emprunts				
2.6	Ecarts de conversion actif	73 741		73 741	34 266
	TOTAL GENERAL	29 123 417	1 131 503	27 991 914	23 665 904

BILAN PASSIF EN EUROS

Notes	Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
2.2	Capital	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 500 000	1 500 000
	Report à nouveau	5 433 529	3 856 786
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 976 156	1 576 743
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	72 312	36 473
2.1	CAPITAUX PROPRES	12 081 996	8 070 002
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Provisions pour risques	372 812	402 956
	Provisions pour charges		
2.3	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	372 812	402 956
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 904 472	6 393 689
	Emprunts et dettes financières divers	13 621	13 807
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 130	429 144
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 173 838	6 678 602
	Dettes fiscales et sociales	2 626 486	1 191 195
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	101 060	192 045
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	430 001	285 355
2.4	DETTES	15 273 608	15 183 837
2.6.	Ecarts de conversion passif	263 497	9 110
	TOTAL GENERAL	27 991 914	23 665 904

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS

<i>Notes</i>	<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
	Ventes de marchandises	17 920 890	32 574 065	50 494 955	29 782 153
	Production vendue de biens				
	Production vendue de services	395 213	293 631	688 843	670 942
3.1	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	18 316 103	32 867 696	51 183 799	30 453 095
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			488 810	593 539
	Autres produits			1 082 868	422 236
	PRODUITS D'EXPLOITATION			52 755 477	31 468 872
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			40 486 375	22 996 403
	Variation de stock (marchandises)			(697 695)	(726 662)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			36 256	40 781
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes			2 533 560	2 311 473
	Impôts, taxes et versements assimilés			375 892	317 849
	Salaires et traitements			2 981 436	2 751 927
3.2	Charges sociales			1 466 155	1 236 436
	DOTATIONS D'EXPLOITATION				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			182 752	134 185
	Sur immobilisations : dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			185 986	120 729
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			299 071	328 690
	Autres charges			34 608	91 844
	CHARGES D'EXPLOITATION			47 884 396	29 603 658
	RESULTAT D'EXPLOITATION			4 871 081	1 865 213
	QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	PRODUITS FINANCIERS				
	Produits financiers de participations			550 206	726 050
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés				2 449
	Reprises sur provisions et transferts de charges			801 571	25 656
	Différences positives de change			537 961	42 531
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
4	PRODUITS FINANCIERS			1 889 738	796 687
	Dotations financières aux amortissements et provisions			73 853	34 265
	Intérêts et charges assimilées			131 457	146 963
	Différences négatives de change			632 602	69 206
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
4	CHARGES FINANCIERES			837 912	250 435
4	RESULTAT FINANCIER			1 051 826	546 251
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			5 922 907	2 411 465

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)

<i>Notes Rubriques</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 726	2 373
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 396	69 736
Reprises sur provisions et transferts de charges		
5	PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 122
		72 110
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 263	12 138
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	35 901	108 579
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	35 838	35 982
5	CHARGES EXCEPTIONNELLES	98 003
		156 700
5	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(21 881)
		(84 590)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
6 Impôts sur les bénéfices	1 924 871	750 132
	TOTAL DES PRODUITS	54 721 337
		32 337 669
	TOTAL DES CHARGES	50 745 181
		30 760 926
	BENEFICE OU PERTE	3 976 156
		1 576 743

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2014, la société a réduit l'utilisation des couvertures de change du fait de l'existence d'une couverture naturelle d'une partie des approvisionnements en marchandises suite à l'acquisition du groupe J2 Retail Systems Technology Limited.

En effet, au cours du dernier trimestre 2013, les achats de marchandises relatifs aux entités du groupe J2 Retail Systems Technology Limited ont été centralisés au sein de la maison mère.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 incluent ces transactions intragroupes dont le montant s'élève à 29 millions d'euros contre 12 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il n'existe aucun autre fait caractéristique de l'exercice ayant une incidence comptable ou qui empêcherait la comparaison des postes du bilan et compte de résultat d'un exercice sur l'autre.

■ EVENEMENTS POST CLOTURE

En date du 19 janvier 2015, la société a eu connaissance d'une saisine du Conseil des Prud'hommes, qui, en l'état, n'a pas nécessité de provision dans les comptes.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration le 28 avril 2015.

■ REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2014 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Le total du bilan avant répartition est de 27 991 914 € et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net comptable de 3 976 156 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement de l'ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

■ NOTES SUR LE BILAN

1. Notes sur le bilan actif

1.1. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique n'inclut pas de frais de recherche et développement.

Ces derniers sont intégrés, s'il y a lieu, par nature dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 8 ans selon leur nature.

1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production.

Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue:

- | | |
|--|------------|
| - Installations techniques matériel et outillage | 1 à 5 ans |
| - Installations générales, agencements | 2 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 1 à 8 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau | 4 à 10 ans |

1.3. Immobilisations financières

Ce poste est composé des dépôts et cautionnements, titres de participation et créances rattachées ainsi que des actions propres de la Société.

La valeur brute des titres de participation correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine de la société.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est déterminée par différence entre leur valeur brute et leur valeur actuelle prenant en compte la quote-part de situation nette comptable, les plus-values latentes sur immobilisations et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées aux titres de participation détenues par AURES Technologies S.A. sur AURES USA Inc qui s'élevaient à 2 133 430 € et transférées à J2 Retail Systems Inc, suite au rachat du groupe J2 Retail Systems en 2013, ont été réglées en totalité à fin mars 2015.

En conséquence la dépréciation précédemment comptabilisée (767 305 €) a été reprise en totalité au 31 décembre 2014.

1.4. Mouvements de l'exercice

Les mouvements de l'exercice relatifs aux immobilisations et amortissements sont détaillés dans les tableaux figurant ci-après.

Mouvements relatifs aux immobilisations

Acquisitions

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisitions, apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	691 642		311 530
Constructions installations générales, agencements, aménagements	331 306		17 302
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 886		2 605
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport	14 825		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	214 714		12 144
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	598 731		32 051
Titres de participations et créances rattachées	10 759 010		10 533 573
Prêts et autres immobilisations financières	251 821		608 619
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 010 834		11 142 192
TOTAL GENERAL	12 301 205		11 485 773

Cessions

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		181 622	821 550
Constructions, installations générales, agencements			348 609
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 194	39 296
Installations générales, agencements divers			
Matériel de transport			14 826
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 327	225 531
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 521	628 261
Titres de participations et créances rattachées		12 113 821	9 178 765
Prêts et autres immobilisations financières		586 414	274 026
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		12 700 235	9 452 791
TOTAL GENERAL		12 884 378	10 902 600

Mouvements relatifs aux amortissements

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	339 844	135 487		475 332
Constructions installations générales, agencements, aménagements	189 595	25 009		214 604
Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 039	3 889	1 194	33 734
Installations générales, agencements et aménagements divers	0			
Matériel de transport	14 826			14 826
Matériel de bureau et informatique, mobilier	165 305	18 367	1 327	182 345
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 765	47 264	2 521	445 508
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		112		112
TOTAL GENERAL	740 609	182 864	2 521	920 952

1.5. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "coût moyen pondéré".

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'approche liés à l'achat.

Une dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans le tableau figurant ci-après :

	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Marchandises	4 468 714	697 695		5 166 409
Dépréciation	115 356	164 840	115 356	164 840

1.6. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

L'état des échéances des créances est détaillé dans le tableau figurant ci-après :

Etat des créances par échéance

	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations	1 257 327	1 257 327	
Autres immobilisations financières	274 026		274 026
Clients douteux ou litigieux	54 573		54 573
Autres créances clients	11 675 992	11 675 992	
Personnel et comptes rattachés	16 441	12 916	3 525
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	7 723	7 723	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	31 612	31 612	
Etat, autres collectivités : divers	81 275	81 275	
Débiteurs divers	52 618	50 118	2 500
Charges constatées d'avance	94 214	94 214	
TOTAL GENERAL	13 545 802	13 211 178	334 624

1.7. Produits à recevoir

L'état des produits à recevoir par poste du bilan au 31 décembre 2014 est le suivant :

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>
Fournisseurs avoirs à recevoir	38 854
Indemnités de sécurité sociale et prévoyance à recevoir	1 193
TOTAL	40 048

1.8. Créances représentées par des effets de commerce

L'état des créances représentées par des effets de commerce au 31 décembre 2014 est le suivant :

<i>Poste</i>	<i>Montant</i>
Créances clients et comptes rattachés	154 428
Disponibilités	28 220
TOTAL	182 648

1.9. Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque le cours moyen du mois de clôture est inférieur au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les actions de la Société détenues en propre pour alimenter les options d'achat consenties aux membres du personnel sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le cours moyen du mois de décembre 2014 est 46,171 €, et, est supérieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte des actions propres détenues au 31 décembre 2014.

Il est inférieur au prix de revient unitaire des actions figurant au compte animation. En conséquence, une provision pour dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2014.

L'inventaire des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2014 figure dans le tableau ci-après :

<i>Compte</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Prix de revient unitaire</i>	<i>Prix de revient total</i>	<i>Dépréciation</i>
Animation	361	46,48	16 779	112
Actions propres	8 004	20,46	163 741	0
TOTAL	8 365		180 520	112

1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance dont le détail figure ci-dessous ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur :

<i>Charges constatées d'avance Libellé</i>	<i>Date</i>		<i>Montant</i>		
	<i>Période</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Financier</i>	<i>Exceptionnel</i>	
Electricité	01/01/2015	31/01/2015	217		
Locations	01/01/2015	19/10/2015	11 449		
Entretien et réparations	01/01/2015	31/01/2015	1 266		
Maintenance informatique	01/01/2015	31/12/2015	31 392		
Primes d'assurance	01/01/2015	31/12/2015	19 694		
Documentation	01/01/2015	19/12/2015	1 957		
Honoraires	01/01/2015	31/08/2015	12 394		
Publicité	01/01/2015	30/04/2015	13 360		
Voyages et déplacements	01/01/2015	26/03/2015	1 012		
Frais postaux et télécommunications	01/01/2015	31/01/2015	780		
Divers	01/01/2015	31/01/2015	65		
Redevance brevets licences	01/01/2015	03/07/2016	629		
TOTAL GENERAL			94 214		

2. Notes sur le bilan passif

2.1. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est la suivante :

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
Capitaux propres à la clôture de l'exercice antérieur avant affectations	6 493 259
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 576 743
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 070 002
Variation en cours d'exercice :	
Résultat de l'exercice	3 976 156
Variation des primes, réserves, report à nouveau	0
Variation des provisions relevant des capitaux propres	35 838
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE AVANT AGO	12 081 996
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	4 011 994
Dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	4 011 994

2.2. Capital social

Le montant du capital social est de 1 000 000 €. Il est composé de 1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro. Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice.

2.3. Provisions

Les obligations à l'égard des tiers, connues à la date de clôture et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, font l'objet d'une provision lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

Mouvements relatifs aux provisions

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provision pour garanties	328 690	299 071	328 690	299 071
Provision pour pertes de change	34 266	73 741	34 266	73 741
Provision pour litiges (1)	40 000		40 000	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	402 956	372 812	402 956	372 812

(1) La reprise relative à la provision pour litige correspond à une utilisation à hauteur de 34 K€.

Garantie accordée aux clients

Sur une base statistique, les coûts liés à la mise en œuvre de la garantie contractuelle consentie aux clients sur les ventes d'équipements sont provisionnés dans les comptes.

La provision est notamment déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la durée de garantie restant à courir à la clôture de l'exercice.

Provision pour litiges

Il n'a pas été constaté de provision relative aux procédures prud'homales en cours au 31 décembre 2014.

2.4. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31 décembre 2014 est le suivant :

	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	5 997	5 997		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 898 475	1 319 564	3 578 912	
Emprunts et dettes financières divers	13 621	13 621		
Avances et acomptes reçus	24 130	24 130		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 173 838	7 173 838		
Personnel et comptes rattachés	671 597	671 597		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	641 124	641 124		
Etat : impôt sur les bénéfices	1 154 239	1 154 239		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	92 483	92 483		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	67 043	67 043		
Autres dettes	101 060	101 060		
Produits constatés d'avance	430 001	165 878	244 123	
TOTAL GENERAL	15 273 608	11 430 573	3 843 035	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	860 221			

Les produits constatés d'avance correspondent au chiffre d'affaires relatif aux extensions de garantie pour la durée restant à courir sur les exercices futurs.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer par poste du bilan au 31 décembre 2014 est le suivant :

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Dettes fournisseurs	2 360 029
Dettes fiscales et sociales	965 794
Intérêts courus	19 618
TOTAL	3 345 441

2.6. Ecart de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération ou au cours de couverture pour les opérations en dollar US concernées par ces couvertures.

Les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de couverture lorsqu'elles font l'objet de contrats d'achat à terme de devises et au cours de fin d'exercice pour les autres.

Pour les dettes enregistrées au cours du jour, les différences résultant de cette évaluation sont portées au bilan en écarts de conversion actif et passif.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

En ce qui concerne les comptes bancaires courants et les caisses en devises, les écarts constatés sont comptabilisés en pertes ou gains de change.

Le détail des écarts de conversion figure dans le tableau ci-après :

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif</i> <i>Perte latente</i>	<i>Provision pour perte</i> <i>de change</i>	<i>Passif</i> <i>Gain latent</i>
Créances	109	109	263 493
Dettes d'exploitation	73 632	73 632	4
TOTAL	73 741	73 741	263 497

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3. Résultat d'exploitation

3.1. Ventilation géographique du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante au 31 décembre 2014 :

<i>Zone géographique</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>% Variation</i>
France	18 316 103	15 306 322	19.7%
U.E.	18 046 656	10 960 582	64.7%
Export	14 821 040	4 186 191	254.1%
TOTAL	51 183 799	30 453 095	68.1%

3.2. C.I.C.E.

Le CICE a été enregistré en réduction des frais de personnel, comme l'autorise la note de l'Autorité de Normalisation Comptable de février 2013.

Le montant comptabilisé en 2014 est de 49 787 € en hausse de 18 299 € par rapport à 2013 à la suite de l'augmentation du taux de 4% à 6%.

Les fonds reçus en 2015 au titre du crédit d'impôt compétitivité et emploi de 2013 s'élèvent à 31 488 €.

Ce montant a été affecté en totalité à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

4. Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers au 31 décembre 2014 est le suivant :

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Provision pour risque de change	73 741
Provision pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées à des participations	112
Intérêts des emprunts et découverts	131 457
Pertes de change	632 602
TOTAL	837 912

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>
Revenus des titres de participation	549 400
Intérêts sur créances rattachées à des participations	806
Provision pour risque de change	34 266
Provision pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées à des participations	767 305
Gains de change	537 961
TOTAL	1 889 738

5. Résultat exceptionnel

Le détail des charges et produits exceptionnels au 31 décembre 2014 est le suivant :

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>
Mali sur rachat d'actions propres	381
Amortissements dérogatoires	35 838
Amendes et pénalités non déductibles	495
Autres charges exceptionnelles	61 288
TOTAL	98 003

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>
Boni sur cession d'actions propres	26 396
Autres produits exceptionnels	49 726
TOTAL	76 122

Le poste charges exceptionnelles inclut la somme de 53 720 euros versée au titre de litiges prud'homaux.

Le poste produits exceptionnels inclut la somme de 49 726 euros correspondant à des dettes prescrites dans le cadre de la loi 2008-561 du 17 juin 2008.

6. Impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>Répartition</i>	<i>Résultat</i>		<i>Résultat net</i>
	<i>avant impôt</i>	<i>Impôt dû</i>	<i>après impôt</i>
Résultat courant	5 922 907	1 932 008	3 990 899
Résultat exceptionnel à court terme	(21 881)	(7 137)	(14 744)
RESULTAT COMPTABLE	5 901 026	1 924 871	3 976 156

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

<i>Rubriques</i>	<i>Montant</i>
IMPOT DU SUR :	
A réintégrer ultérieurement :	73 741
TOTAL ACCROISSEMENTS	73 741
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Autres	165 109
A déduire ultérieurement :	
Autres	263 497
TOTAL ALLEGEMENTS	428 606
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	354 865

■ AUTRES INFORMATIONS

7. Entreprises liées et transactions effectuées avec les parties liées

7.1. Liste des filiales et participations

La société AURES Technologies S.A. est la société mère du groupe consolidé AURES.

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>AURES Technologies Ltd Runcorn, GB</i>	<i>Aures Technologies GmbH Furstenfelbruck, DE</i>	<i>J2 Systems Technology Ltd Warrington, GB</i>
Capital	£ 5 000	25 000 €	£ 42 229
Capitaux propres autres que le capital	£ 1 441 797	607 977 €	£ 35 225
Q.P. détenue	100 %	90 %	100 %
Valeur brute des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Valeur nette des titres	291 899 €	22 500 €	7 607 036 €
Prêts, avances	0 €	0 €	0 €
Chiffre d'affaires	£ 15 317 916	6 391 576 €	£ 0
Résultat	£ 717 715	567 285 €	£ 0

<i>Filiales (plus de 50%) Dénomination, Siège social</i>	<i>J2 Retail System Ltd Warrington, GB</i>	<i>J2 Retail Systems Pty Mortdale, AUS</i>	<i>J2 Retail Systems Inc Irvine CA, USA</i>
Capital	£ 1 000	AUS \$10	\$ 10 000
Capitaux propres autres que le capital	£ 3 461 860	AUS \$ 1 732 880	\$(3 112 048)
Q.P. détenue	100 %	100 %	100 %
Valeur brute des titres	0 €	0 €	0 €
Valeur nette des titres	0 €	0 €	0 €
Prêts, avances	0 €	0 €	1 257 327 €
Chiffre d'affaires	£ 0	AUS \$ 8 881 048	\$ 14 753 490
Résultat	£ 0	AUS \$ 427 541	\$ 597 926

7.2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

<i>Postes</i>	<i>Montant concernant les entreprises liées</i>	<i>Avec lesquelles la société a un lien de participation</i>	<i>Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce</i>
Autres participations	7 921 435		
Créances rattachées à des participations	1 257 327		
Créances clients et comptes rattachés	7 779 753		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 630		
Produits de participation	549 400		
Autres produits financiers	806		

8. Engagements hors bilan

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Achats à terme de devises	3 985 730					3 985 730
Engagement de retraite	326 995					326 995
Nantissement du fonds de commerce	5 060 000					5 060 000
TOTAL	9 372 725					9 372 725

Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, AURES Technologies S.A. souscrit des contrats de change à terme de devises.

En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements d'achat à terme sur le dollar, à horizon de six mois ou un an.

Engagement de retraite

La Société n'a pas d'engagement en matière de retraite, mais seulement au titre des indemnités de départ selon la convention collective.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées - Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par pallier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (valeur des engagements ou « Defined Benefit Obligation ») correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements qui doit être provisionné dans les comptes.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (coût des services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre de la norme IAS19. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

Les hypothèses retenues pour l'année 2014 sont les suivantes :

- Taux de mortalité	TD/TV 2010-2012
- Taux d'actualisation	1,7 %
- Taux d'évolution des salaires	1,5%
- Age théorique de départ à la retraite cadres	65 ans
- Age théorique de départ à la retraite non cadres	63 ans
- Taux de turnover	1%
- Taux de charges sociales patronales	45%

Nantissement du fonds de commerce

Une inscription au titre du nantissement du fonds de commerce a été réalisée en date du 31 décembre 2012 par le CREDIT DU NORD et la B.N.P. PARIBAS pour un montant de 5.060.000 euros dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012.

Covenants bancaires

Dans le cadre de la mise en place du financement nécessaire à l'acquisition du groupe J2 Systems Technology le 20 décembre 2012, la société s'engage à respecter les ratios financiers tels que décrits dans le contrat de prêt.

Il s'agit des quatre ratios suivants :

- Dettes stables / Fonds propres
- Dettes stables/ CAF
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette
- Dettes financières nettes/EBE

Les valeurs qui doivent être maintenues au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- Dettes stables / Fonds propres : inférieur à 1
- Dettes stables/ CAF : inférieur à 4
- Cash-flow libre consolidé/service de la dette : supérieur à 1
- Dettes financières nettes/EBE : inférieur à 2

Ces ratios sont présentés sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre 2014 et sont respectés.

9. Stock-options

Il n'existe pas de plan de stock option à la clôture de l'exercice 2014.

10. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux membres des organes de direction s'est élevée à 618 331 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (667 260 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013).

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

11. Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2014		31/12/2013	
Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	18,16	0,00	17,39	0,00
Employés	27,36	0,72	26,00	0,70
TOTAL	45,52	0,72	43,39	0,70

12. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, la société accorde à ses salariés un droit individuel d'une durée de vingt et une heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt-six heures.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent à 4 573 heures au 31 décembre 2014 et n'ont donné lieu à aucune demande.

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net	3 976	1 577
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions	(579)	71
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	0	(9)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 397	1 639
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	(648)	(722)
Créances	(3 808)	2 226
Dettes	1 840	5 223
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	781	8 366
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	1 392	(8 714)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	48
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	1 392	(8 666)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Remboursements d'emprunts	(860)	(888)
Avance et remboursement lignes trésorerie VMP		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	(860)	(888)
Incidence des variations de cours des devises (4)		
Variations de trésorerie (A) = (1) +(2) +(3) + (4)	1 313	(1 187)
Trésorerie d'ouverture (B)	(364)	823
Trésorerie de clôture (C)	949	(364)

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2014 12</i>	<i>31/12/2013 12</i>	<i>31/12/2012 12</i>	<i>31/12/2011 12</i>	<i>31/12/2010 12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	51 183 799	30 453 095	29 086 790	27 947 350	27 397 811
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 388 147	2 361 531	3 320 809	3 592 640	3 392 045
Impôts sur les bénéfices	1 924 871	750 132	665 324	857 205	839 007
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	(512 880)	34 656	601 266	643 222	271 549
Résultat net	3 976 156	1 576 743	2 054 219	2 092 213	2 281 489
Résultat distribué	0	0	989 495	2 279 318	1 679 449
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	3.46	1.61	2.66	2.74	2.55
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	3.98	1.58	2.05	2.09	2.28
Dividende attribué	0	0	1.00	2.30	1.70
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	46.24	44.10	44.52	43.62	42.85
Masse salariale	2 981 436	2 751 927	2 707 241	2 699 618	2 710 867
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 466 155	1 236 436	1 422 896	1 217 941	1 145 762

1. Responsable du rapport financier annuel

Patrick CATHALA

Président Directeur Général

2. Déclaration du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Patrick CATHALA

Président Directeur Général

AURES TECHNOLOGIES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES S.A.
32, rue du Bois Chaland
CE 2937 – LISSES
91029 EVRY Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous nous avons établi en date du 3 juin 2015, un rapport dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 10 juin 2015, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AURES TECHNOLOGIES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1.2.2, 1.3.1, 3.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. Richard & Associés

Marc Ghiliotti
Associé

Henri Rabourdin
Associé

AURES TECHNOLOGIES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014**

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES S.A.
32, rue du Bois Chaland
CE 2937 – LISSES
91029 EVRY Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons établi, en date du 3 juin 2015, un rapport dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 10 juin 2015, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AURES TECHNOLOGIES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

La note 1.3 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : la société n'a pas communiqué les informations requises pour les mandataires sociaux autres que le Président Directeur Général.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. Richard & Associés

Marc Ghiliotti
Associé

Henri Rabourdin
Associé

AURES TECHNOLOGIES S.A.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers

92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

F.-M. RICHARD & Associés

1, place d'Estienne d'Orves

75009 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014**

Aux Actionnaires

AURES TECHNOLOGIES S.A.

32, rue du Bois Chaland

CE 2937 – LISSES

91029 EVRY Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

AURES TECHNOLOGIES S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Page 2

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société AURES TECHNOLOGIES LIMITED

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Cathala, Directeur de la société Aures Technologies Limited et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

1.1. Rémunération des avances en comptes courants

Nature et objet :

La société Aures Technologies S.A. accorde des avances en comptes courants rémunérés, à sa filiale en fonction des besoins de cette dernière.

Modalités :

- Par une délibération en date du 9 janvier 2003, votre conseil d'administration a autorisé votre société à consentir à sa filiale des avances en compte courant.
- Par une délibération en date du 15 décembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de trésorerie prévoyant une rémunération, à compter du 1er janvier 2004, au taux mensuel EONIA + 1 %.

Ces avances sont nulles au 31 décembre 2014 et ont généré des charges d'intérêts à hauteur de 755 € en 2014.

1.2. Convention d'assistance avec la filiale

Nature et objet :

La société Aures Technologies S.A. s'est engagée à effectuer pour le compte de sa filiale des travaux de nature juridique, financière, technique et commerciale.

Modalités :

- Par une délibération en date du 15 décembre 2003, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention d'assistance administrative par laquelle AURES TECHNOLOGIES assure diverses prestations juridiques, financières, techniques et commerciales.

Ces prestations ont donné lieu à une rémunération égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes, hors groupe de la société AURES TECHNOLOGIES LIMITED, soit pour l'exercice 2014 : 949 577 €.

AURES TECHNOLOGIES S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Page 3

1.3. Rémunération des opérations commerciales avec la filiale

Nature et objet :

La société Aures Technologies S.A. fournit des marchandises à sa filiale et se rémunère sur chaque opération.

Modalités :

Par délibérations en date du 15 décembre 2003 et du 9 mars 2009, votre conseil d'administration a autorisé l'application d'une marge comprise entre 6 et 10 % sur les opérations commerciales réalisées avec votre filiale.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 à ces conditions s'élève à 12 377 082 €.

2. Avec la société AURES TECHNOLOGIES GMBH

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Cathala, Président de la société Aures Technologies GmbH et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

2.1. Rémunération des avances en comptes courants

Nature et objet :

La société Aures Technologies S.A. accorde des avances en comptes courants rémunérés, à sa filiale en fonction des besoins de cette dernière.

Modalités :

- Par une délibération en date du 26 avril 2006, votre conseil d'administration a autorisé votre société à consentir à sa filiale des avances en compte courant.
- Par une délibération en date du 8 janvier 2008, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention de trésorerie prévoyant une rémunération, à compter du 1^{er} janvier 2008, au taux mensuel EONIA + 1 %.

Ces avances sont nulles au 31 décembre 2014 et ont généré des produits à hauteur de 1 561 € en 2014.

2.2. Convention d'assistance avec la filiale

Nature et objet :

La société Aures Technologies S.A. s'est engagée à effectuer pour le compte de sa filiale des travaux de nature juridique, financière, technique et commerciale.

Modalités :

- Par une délibération en date du 3 novembre 2011, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention d'assistance administrative par laquelle AURES TECHNOLOGIES assure diverses prestations juridiques, financières, techniques et commerciales.

AURES TECHNOLOGIES S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Page 4

Ces prestations ont donné lieu à une rémunération égale à 2 % du chiffre d'affaires hors taxes, hors groupe de la société AURES TECHNOLOGIES GMBH, soit pour l'exercice 2014 un montant de 127 280 €.

2.3. Rémunération des opérations commerciales avec la filiale

Nature et objet :

La société Aures Technologies S.A. fournit des marchandises à sa filiale et se rémunère sur chaque opération.

Modalités :

Par délibérations en date du 26 avril 2006 et du 9 mars 2009, votre conseil d'administration a autorisé l'application d'une marge comprise entre 6 et 10 % sur les opérations commerciales réalisées avec votre filiale.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2014 à ces conditions s'élève à 4 040 723 €.

3. Bail commercial au profit de la SCI CABOU.

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Cathala, Gérant de la SCI Cabou et Président du conseil d'administration de la société Aures Technologies S.A.

Nature et objet :

La SCI Cabou s'est engagée à louer à la société Aures Technologies S.A. , dans le cadre d'un bail commercial, des aires de bureaux et stockages situées 32, rue du Bois Chaland à Lisses.

Modalités :

Par une délibération en date du 10 avril 2010, votre conseil d'administration a autorisé le renouvellement d'un bail pour les locaux situés au 32, rue du Bois Chaland 91090 LISSES, moyennant un loyer annuel augmenté du remboursement de certaines charges.

Les montants pris en charge en 2014 par votre société se sont élevés à 226 294 € et se décomposent ainsi :

– Loyers annuels révisés	196 512 €
– Impôts fonciers	23 454 €
– Taxe sur les bureaux	4 932 €
– Assurances	1 396 €

AURES TECHNOLOGIES S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Page 5

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Paris, le 15 juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. Richard & Associés

Marc Ghiliotti
Associé

Henri Rabourdin
Associé

AURES TECHNOLOGIES SA

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AURES TECHNOLOGIES SA

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

F.-M. RICHARD & Associés
1 place d'Estienne d'Orves
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AURES TECHNOLOGIES SA

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
AURES TECHNOLOGIES SA
32 Rue du Bois Chaland
CE 2937 – LISSES
91029 EVRY Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AURES TECHNOLOGIES SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce appellent de notre part les observations suivantes : le rapport du Président du conseil d'administration n'explique pas les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas se référer aux dispositions d'un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Président du conseil d'administration ne contient pas les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, requis par l'article L.225-37 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains éléments, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

F.-M. Richard & Associés

Marc Ghilotti
Associé

Henri Rabourdin
Associé